

Régime de Prévoyance de la Répartition Pharmaceutique

Audit des comptes santé 2021

Présentés en Avril 2022

- Rappel des dernières évolutions du Régime
- Comptes 2021 : Commentaires
- Analyses de l'évolution des remboursements
- Annexe : rappel du mécanisme, des garanties et des évolutions

○ **Evolution en 2021 :**

- 100% Santé : fin de la mise en œuvre du dispositif avec la prise en charge des aides auditives et des prothèses dentaires amovibles 100% Santé
- Impact de l'épidémie de COVID-19
 - On constate en général une baisse des postes hospitalisation, consultations et pharmacie qui est probablement en partie un effet de l'épidémie
 - Moindre consommation de ces soins durant les périodes de confinement, absence des épidémies saisonnières habituelles, remboursement intégral des téléconsultations par la Sécu
 - A contrario, de fortes hausses sont constatées en général en dentaire, optique, auxiliaires médicaux
 - Effet combiné du 100% santé et d'un rattrapage des soins sans pouvoir évaluer la part de chacun
 - Le résultat 2021 ne représente donc pas nécessairement l'équilibre structurel des régimes frais de santé

Compte Santé 2021 : commentaires

○ Les comptes 2021 sont conformes aux dispositions

- La totalité des montants indiqués dans les comptes et dans les fonds ont été validés
- Cotisations
 - A l'inverse de l'an dernier, les cotisations à recevoir des comptes seraient sous-estimées d'environ 45 k€ pour les cadres et 100 k€ pour les non cadres (115 k€ HT nettes de frais)
- Les provisions proposées par l'APGIS sont un peu prudentes
 - Un bonus d'environ 50 k€ pour les non cadres et 30 k€ pour les anciens salariés pourrait être constaté dans le compte 2022
- Arrêts dérogatoires COVID-19
 - Une première tranche de financement de 300 000 € avait été actée en 2020. ce financement a été réparti ainsi :

Financement par ordre de priorité	compte 2020	compte 2021
fonds propres Allianz	100 000 €	49 000 €
Réserve générale santé	100 000 €	
Fonds HDS	51 000 €	

- Une deuxième tranche a été décidée de 150 000 € répartie dans les mêmes proportions
- Selon les informations disponibles, cette deuxième tranche n'affecte pas la réserve générale ni le fonds HDS en 2021 mais pourrait les affecter en 2022. Une analyse plus approfondie est toutefois nécessaire pour vérifier les sommes prises en compte dans les arrêts dérogatoires

Compte Santé 2021 : commentaires

- **En prenant en compte l'écart d'évaluation entre les comptes et nos estimations, le ratio prestations sur cotisations nettes passerait de 110% à 108%, ce qui représente une perte de près de 600 k€**

	ratio présenté en Avril	ratio estimé
Cadres	89%	87%
Non cadres	117%	114%
Anciens salariés	108%	107%
Total	110%	108%

- **La réserve générale fin 2021 s'élève à 1 674 k€ ; dans le compte 2022 :**
 - Un bonus sur la survenance 2021 de près de 200 k€ est envisageable
 - Un prélèvement pourrait être également observé au titre des arrêts dérogatoires COVID-19

Compte Santé 2021 : commentaires

- **Nous avons reconstitué les statistiques de consommation afin d'isoler, à cotisations constantes les évolutions entre 2019 et 2021**
 - Le ratio prestations sur cotisations des anciens salariés augmente de 9 points entre 2019 et 2021
 - Impact élevé du 100% santé en audioprothèse et en dentaire (recours supérieur à celui des actifs en dentaire)
 - Hausse en hospitalisation à contrario des observations habituelles
 - L'impact de la minoration des cotisations des 2 premières années d'adhésion est a priori neutre lorsqu'on compare 2019 à 2021
 - Impact d'1 point lié à la dotation au HDS de 2% des cotisations compensée pour partie par la hausse des taux de cotisations de 1%
 - Pas d'évolution du plafond de la Sécu en 2021
 - Le ratio prestations sur cotisations des non cadres augmente de 3 points entre 2019 et 2021
 - Impact limité du 100% santé
 - Possible rattrapage de soins en optique et dentaire
 - Forte baisse en consultations de généralistes, hospitalisation et pharmacie
 - Le ratio prestations sur cotisations des cadres baisse de 5 points entre 2019 et 2021
 - Pas d'impact du 100% santé
 - Forte baisse des consultations et de la pharmacie

Compte Santé 2021 : commentaires

- Anciens salariés
 - Constat d'une baisse pour les consultations
 - Fort impact du 100% santé en audioprothèses

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Consultations - visites		80 499,55 €	88 055,20 €	-4 567,58 €	-4,93%
Consultations généralistes		28 698,12 €	28 178,30 €	-4 841,76 €	-14,66%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		43 960,30 €	46 821,90 €	-3 758,82 €	-7,43%
Visites généralistes		965,38 €	542,50 €	-568,27 €	-51,16%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		99,75 €	7,50 €	-107,27 €	-93,47%
Médecine douce		6 776,00 €	12 505,00 €	4 708,53 €	60,39%
Pharmacie		193 044,70 €	194 552,86 €	-27 564,37 €	-12,41%
Pharmacie		193 044,70 €	194 552,86 €	-27 564,37 €	-12,41%
Autres postes		226 893,25 €	269 651,55 €	8 588,18 €	3,29%
Auxiliaires médicaux		56 002,90 €	65 674,22 €	1 237,28 €	1,92%
Transport		2 574,48 €	7 204,67 €	4 242,47 €	143,22%
Déplacements-majorations		10 622,05 €	11 383,10 €	-838,63 €	-6,86%
Analyses		37 910,42 €	41 548,94 €	-2 070,79 €	-4,75%
Autres appareillages		43 524,14 €	53 159,04 €	3 080,16 €	6,15%
Radiologie		34 692,24 €	36 647,45 €	-3 269,44 €	-8,19%
Actes de spécialistes (k)		41 567,02 €	54 034,13 €	6 207,12 €	12,98%
Audioprothèses		22 887,95 €	47 659,94 €	21 325,06 €	80,98%
Prothèses auditives		22 887,95 €	46 880,00 €	20 545,12 €	78,01%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	779,94 €	779,94 €	

Compte Santé 2021 : commentaires

- Anciens salariés

- A contrario des observations habituelles, une hausse est constatée en hospitalisation
- Impact élevé du 100% santé en dentaire ; rattrapage possible de soins ainsi qu'en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS		Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en € en %
Hospitalisation		278 447,50 €	342 698,32 €	22 316,63 € 6,97%
Frais de séjour		35 605,29 €	59 856,69 €	18 889,24 € 46,11%
Honoraires médicaux		9 331,18 €	3 852,75 €	-6 883,71 € -64,12%
Honoraires chirurgicaux		47 010,65 €	59 052,79 €	4 962,34 € 9,17%
Forfait journalier		83 330,00 €	95 795,00 €	-84,50 € -0,09%
Participation assuré		7 050,00 €	8 022,00 €	-89,73 € -1,11%
Chambre particulière		96 120,38 €	116 103,09 €	5 506,98 € 4,98%
Lit et forfait accompagnant		0,00 €	16,00 €	16,00 € 16,00%
Dentaire		193 554,21 €	293 932,32 €	71 228,85 € 31,98%
Soins dentaires		20 250,02 €	20 851,69 €	-2 447,98 € -10,51%
Prothèses dentaires et inlay-core		165 236,25 €	253 387,30 €	63 266,47 € 33,28%
Inlays onlays		2 944,08 €	7 100,00 €	3 712,54 € 109,60%
Parodontie		242,70 €	232,62 €	-46,63 € -16,70%
Orthodontie		4 881,16 €	4 501,04 €	-1 115,22 € -19,86%
Autres actes dentaires		0,00 €	7 859,67 €	7 859,67 € 7,859,67%
Optique		180 200,51 €	221 354,69 €	14 015,98 € 6,76%
Montures		27 439,54 €	34 030,72 €	2 458,79 € 7,79%
Verres		152 057,22 €	186 894,79 €	11 937,75 € 6,82%
Lentilles		703,75 €	429,18 €	-380,55 € -47,00%
Forfaits divers		1 839,00 €	1 202,76 €	-913,19 € -43,16%
Cures thermales		1 839,00 €	1 202,76 €	-913,19 € -43,16%
TOTAL DE L'EXERCICE		1 177 366,67 €	1 459 107,64 €	104 429,55 € 7,71%

Compte Santé 2021 : commentaires

- Non cadres
 - Constat d'une baisse pour les consultations

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS			Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en €	en %
Consultations - visites		555 493,02 €	532 513,35 €	-14 647,27 €	-2,68%
Consultations généralistes		224 744,26 €	194 400,04 €	-26 973,06 €	-12,18%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		253 559,73 €	240 185,14 €	-9 571,19 €	-3,83%
Visites généralistes		2 066,50 €	1 464,17 €	-571,33 €	-28,07%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		298,40 €	150,00 €	-143,92 €	-48,97%
Médecine douce		74 824,13 €	96 314,00 €	22 612,23 €	30,68%
Pharmacie		606 813,24 €	537 979,98 €	-59 731,06 €	-9,99%
Pharmacie		606 813,24 €	537 979,98 €	-59 731,06 €	-9,99%
Autres postes		1 019 402,33 €	1 048 149,62 €	44 038,32 €	4,39%
Auxiliaires médicaux		328 225,66 €	330 837,34 €	7 535,06 €	2,33%
Transport		18 540,10 €	17 455,43 €	-806,57 €	-4,42%
Déplacements-majorsations		48 913,00 €	54 561,52 €	6 382,22 €	13,25%
Analyses		169 059,34 €	167 468,76 €	945,31 €	0,57%
Autres appareillages		163 518,43 €	168 725,10 €	7 659,45 €	4,76%
Radiologie		158 316,31 €	151 079,96 €	-4 861,61 €	-3,12%
Actes de spécialistes (k)		132 829,49 €	158 021,51 €	27 184,46 €	20,78%
Audioprothèses		23 418,00 €	26 637,47 €	3 570,74 €	15,48%
Prothèses auditives		23 418,00 €	26 270,00 €	3 203,27 €	13,89%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	367,47 €	367,47 €	

Compte Santé 2021 : commentaires

- Non cadres

- Constat d'une baisse pour l'hospitalisation
- Impact limité du 100% santé en dentaire ; rattrapage possible de soins ainsi qu'en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS		Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en € en %
Hospitalisation		744 478,16 €	632 496,65 €	-100 814,34 € -13,75%
Frais de séjour		230 775,67 €	211 842,25 €	-15 471,78 € -6,81%
Honoraires médicaux		34 649,99 €	19 380,76 €	-14 749,48 € -43,22%
Honoraires chirurgicaux		181 114,50 €	145 809,11 €	-32 588,67 € -18,27%
Forfait journalier		118 484,00 €	92 159,00 €	-24 547,74 € -21,03%
Participation assuré		26 468,00 €	22 986,00 €	-3 084,98 € -11,83%
Chambre particulière		152 970,00 €	140 311,53 €	-10 363,92 € -6,88%
Lit et forfait accompagnant		16,00 €	8,00 €	-7,76 € -49,24%
Dentaire		1 198 576,75 €	1 358 135,04 €	177 536,94 € 15,04%
Soins dentaires		111 758,93 €	108 525,06 €	-1 557,49 € -1,41%
Prothèses dentaires et inlay-core		680 513,33 €	767 900,85 €	97 595,22 € 14,56%
Inlays onlays		33 365,26 €	53 830,00 €	20 965,22 € 63,79%
Parodontie		382,08 €	769,26 €	392,91 € 104,40%
Orthodontie		372 557,15 €	421 082,27 €	54 113,48 € 14,75%
Autres actes dentaires		0,00 €	6 027,60 €	6 027,60 €
Optique		928 662,99 €	980 759,70 €	66 026,65 € 7,22%
Montures		184 967,21 €	196 722,78 €	14 530,08 € 7,98%
Verres		739 609,87 €	780 242,92 €	51 727,20 € 7,10%
Lentilles		4 085,91 €	3 769,04 €	-255,58 € -6,35%
Autres actes optiques		0,00 €	24,96 €	24,96 €
Forfaits divers		1 631,58 €	884,52 €	-722,59 € -44,96%
Cures thermales		1 631,58 €	884,52 €	-722,59 € -44,96%
TOTAL DE L'EXERCICE		5 078 476,07 €	5 117 556,33 €	115 257,40 € 2,30%

Compte Santé 2021 : commentaires

- Cadres
 - Constat d'une baisse pour les consultations

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS		Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	
		en €	en %	
Consultations - visites		157 849,33 €	142 840,85 €	-19 949,16 € -12,25%
Consultations généralistes		44 979,02 €	35 098,08 €	-9 880,94 € -21,97%
Consultations spécialistes, neuropsych & professeurs		87 955,01 €	77 189,97 €	-10 765,04 € -12,24%
Visites généralistes		493,80 €	239,40 €	-254,40 € -51,52%
Visites spécialistes, neuropsych & professeurs		47,50 €	108,40 €	60,90 € 128,21%
Médecine douce		24 374,00 €	30 205,00 €	5 831,00 € 23,92%
Pharmacie		127 281,37 €	115 220,93 €	-12 060,44 € -9,48%
Pharmacie		127 281,37 €	115 220,93 €	-12 060,44 € -9,48%
Autres postes		242 904,64 €	234 867,82 €	-8 036,82 € -3,31%
Auxiliaires médicaux		61 264,84 €	54 606,05 €	-6 658,79 € -10,87%
Transport		2 021,78 €	4 712,06 €	2 690,28 € 133,06%
Déplacements-majorations		11 385,30 €	10 215,38 €	-1 169,92 € -10,28%
Analyses		41 855,37 €	43 107,56 €	1 252,19 € 2,99%
Autres appareillages		37 064,03 €	34 438,19 €	-2 625,84 € -7,08%
Radiologie		45 555,84 €	45 235,56 €	-320,28 € -0,70%
Actes de spécialistes (k)		43 757,48 €	42 553,02 €	-1 204,46 € -2,75%
Audioprothèses		6 324,75 €	1 237,15 €	-5 087,60 € -80,44%
Prothèses auditives		6 324,75 €	1 200,00 €	-5 124,75 € -81,03%
Entretien prothèses auditives		0,00 €	37,15 €	37,15 €

Compte Santé 2021 : commentaires

- Cadres

- Baisse limitée en hospitalisation
- Pas d'impact du 100% santé en 2021 et baisse en optique

Libellé de la famille d'actes	Remboursements APGIS		Évolution 2021 / 2019 à cotisations constantes	
	soins au	2019 29/02/2020	2021 28/02/2022	en € en %
Hospitalisation		135 808,36 €	132 660,84 €	-3 147,52 € -2,32%
Frais de séjour		34 160,90 €	54 418,63 €	20 257,73 € 59,30%
Honoraires médicaux		5 832,50 €	3 582,54 €	-2 249,96 € -38,58%
Honoraires chirurgicaux		43 979,96 €	35 119,67 €	-8 860,29 € -20,15%
Forfait journalier		18 365,00 €	10 205,00 €	-8 160,00 € -44,43%
Participation assuré		5 634,00 €	5 064,00 €	-570,00 € -10,12%
Chambre particulière		27 836,00 €	24 271,00 €	-3 565,00 € -12,81%
Dentaire		313 987,29 €	316 254,34 €	2 267,05 € 0,72%
Soins dentaires		26 691,86 €	24 179,98 €	-2 511,88 € -9,41%
Prothèses dentaires et inlay-core		125 477,37 €	125 638,66 €	161,29 € 0,13%
Inlay-core		0,00 €	19 882,77 €	19 882,77 €
Inlays onlays		15 916,07 €	21 920,00 €	6 003,93 € 37,72%
Parodontie		183,24 €	319,86 €	136,62 € 74,56%
Orthodontie		145 718,75 €	143 355,41 €	-2 363,34 € -1,62%
Autres actes dentaires		0,00 €	840,43 €	840,43 €
Optique		227 491,97 €	208 327,75 €	-19 164,22 € -8,42%
Montures		46 729,32 €	43 436,57 €	-3 292,75 € -7,05%
Verres		179 626,76 €	164 208,16 €	-15 418,60 € -8,58%
Lentilles		1 135,89 €	683,02 €	-452,87 € -39,87%
Forfaits divers		97,20 €	351,36 €	254,16 € 261,48%
Cures thermales		97,20 €	351,36 €	254,16 € 261,48%
TOTAL DE L'EXERCICE		1 211 744,91 €	1 151 761,04 €	-59 983,87 € -4,95%

ANNEXES

○ **Evolution en 2020 :**

- Adaptation des garanties aux nouvelles obligations du contrat responsable dans le cadre de la mise en œuvre du 100% santé
 - Remboursement, dans la limite des honoraires limite de facturation des couronnes, bridges et inlays core 100% Santé
 - Remboursement, dans le limite des prix limites de ventes des verres et montures 100% santé
- Poursuite des revalorisations des tarifs des soins dentaires ainsi que des couronnes 100% santé et à reste à charge maîtrisé (de 107,50€ à 120€)
- Impact des revalorisations Sécu d'avril 2019 :
 - Remboursement des couronnes transitoires
 - Hausse du tarif Sécu de l'inlay onlay

○ **Evolution en 2020 :**

- Impact de l'épidémie de COVID-19 en santé:
 - Baisse des soins, notamment durant le 1^{er} confinement du 17 mars au 11 mai
- Contribution de 3,9% des cotisations HT :
 - 2,6% des cotisations santé HT 2020 payable en 2021
 - 1,3% des cotisations santé HT 2021 payable en 2022
 - Ces contributions sont prévues dans le compte 2020
- Au 1^{er} juillet 2020, concernant les anciens salariés :
 - Prélèvement de 2% des cotisations TTC pour le financement du HDS
 - Majoration des taux de cotisations appelés de 1%

○ **Evolution en 2019 :**

- Evolution des cotisations au 1^{er} juillet 2018
 - Impact de +1,5% sur les cotisations 2019
- Evolutions réglementaires :
 - Hausse du forfait actes lourds de 18 € à 24 €
 - Evolutions liée à la nouvelle convention dentaire au 1^{er} avril 2019 :
 - Hausse des tarifs de certains soins
 - Revalorisation du tarif de l'inlay onlay
 - Prise en charge de la couronne transitoire
 - Baisse de remboursement de l'inlay core
 - Transformation du forfait patientèle médecin traitant en contribution de 0,8% des cotisations HT

○ **Evolution en 2019 :**

- Calcul des taxes et frais sur la dotation au fonds de Haut Degré de Solidarité (HDS)
 - En 2018, l'APGIS calculait la taxe de solidarité additionnelle et les frais sur l'ensemble des cotisations encaissées
 - Ainsi, par construction, les montants dotant le fonds HDS (2% des cotisations TTC) avaient contribué au paiement de la taxe et des frais
 - A contrario, les cotisations santé prélevées sur le fonds HDS (conjointes à charge) ne subissaient ni taxe ni frais dans la mesure où ces derniers avaient été prélevés lors de l'alimentation du fonds
 - Cette situation n'était pas optimale dans la mesure où le fonds HDS permet également le financement d'actions pour lesquelles il n'y a pas lieu de verser de taxe (allocations aidant / coups durs)
 - Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'APGIS base le calcul de la taxe et des frais sur 98% des cotisations encaissées
 - Ainsi, à compter de 2019, l'alimentation du fonds HDS ne contribue plus au calcul des taxes et frais
 - A contrario, les cotisations prélevées pour les conjoints à charge subiront la taxe et les frais
 - Toutefois, ces prélèvements seront déduits uniquement lorsque le montant du fonds HDS constitué au 31/12/2018 (662 k€) aura été utilisé

○ **Evolution en 2018 :**

- Evolution des cotisations au 1^{er} juillet 2018 (+3%)
 - En terme de résultats, cette évolution a un impact sur les résultats 2018 et 2019
 - De même, l'évolution de +3% des taux de cotisations au 1^{er} juillet 2017 influençait les résultats de 2017 et 2018
 - L'impact des 2 évolutions sur la ratio prestations sur cotisations nettes (S/C) de 2018 représente une baisse de 3 points par rapport à 2017
- Les taux de cotisations passent :
 - Pour les non cadres de 2,31% à 2,38% TA TB
 - Pour les cadres, de 1,38% à 1,42% TA TB
- Le fonds sur le haut degré de solidarité est désormais alimenté par un prélèvement de 2% des cotisations TTC
- La cotisation prélevée sur le fonds HDS passe de 30 € / mois à 40 € au 1^{er} août 2018, celle versée restant fixée à 20 €

○ **Evolutions en 2018 :**

- Evolutions réglementaires :
 - Hausse du forfait journalier hospitalier
 - Hausse du forfait médecin traitant
 - Convention médicale : impact en année pleine de la hausse du tarif de la consultation
 - Au global, ces évolutions majorent la charge des prestations d'environ 1%
 - principal impact lié à la hausse de la consultation des médecins adhérant à l'OPTAM à compter du 1^{er} Mai (charge additionnelle d'environ 0,5%)

○ **Evolutions du régime en 2017**

- Evolution des cotisations au 1^{er} juillet 2017
 - Le taux de cotisation des non cadres passe de 2,25% à 2,31% TA TB
 - Le taux de cotisation des cadres passe de 1,34% à 1,38% TA TB
 - La cotisation prélevée sur le fonds HDS passe de 20 € / mois à 30 €, celle versée restant à 20 €
 - Adaptation des cotisations des anciens salariés Annexe III suite au décret Loi Evin
- Evolutions réglementaires :
 - Convention médicale : principal impact lié à la hausse de la consultation des médecins adhérant à l'OPTAM à compter du 1^{er} Mai (charge additionnelle d'environ 0,5%)

Rappel des évolutions 2016

○ **Recommandation d'APGIS au 1^{er} Janvier 2016**

- Création d'un fonds sur la Haut Degré de Solidarité (HDS)
- Le fonds HDS est alimenté par 2% des cotisations HT versées par les entreprises

○ **Evolution de la structure des cotisations au 1^{er} janvier 2016**

- Le RPO couvre désormais à titre obligatoire le salarié et les enfants
 - Pour une cotisation appelée identique depuis de nombreuses années égale à :

	cadres	non cadres
Régime général	1,34% TA TB	2,25% TA TB
Régime Alsace Moselle	0,90% TA TB	1,52% TA TB

- Le conjoint à charge peut adhérer moyennant à titre facultatif
 - Versement d'une cotisation de 20 € / mois de la part du conjoint
 - Prélèvement d'une cotisation additionnelle sur le fonds HDS destinée à équilibrer le résultat des conjoints à charge, égale à 20 € en 2016
 - En pratique, le versement de la cotisation de 20 € par les conjoints a pris effet en Mars 2016, les cotisations des 2 premiers mois ayant été prélevées intégralement sur le fonds HDS

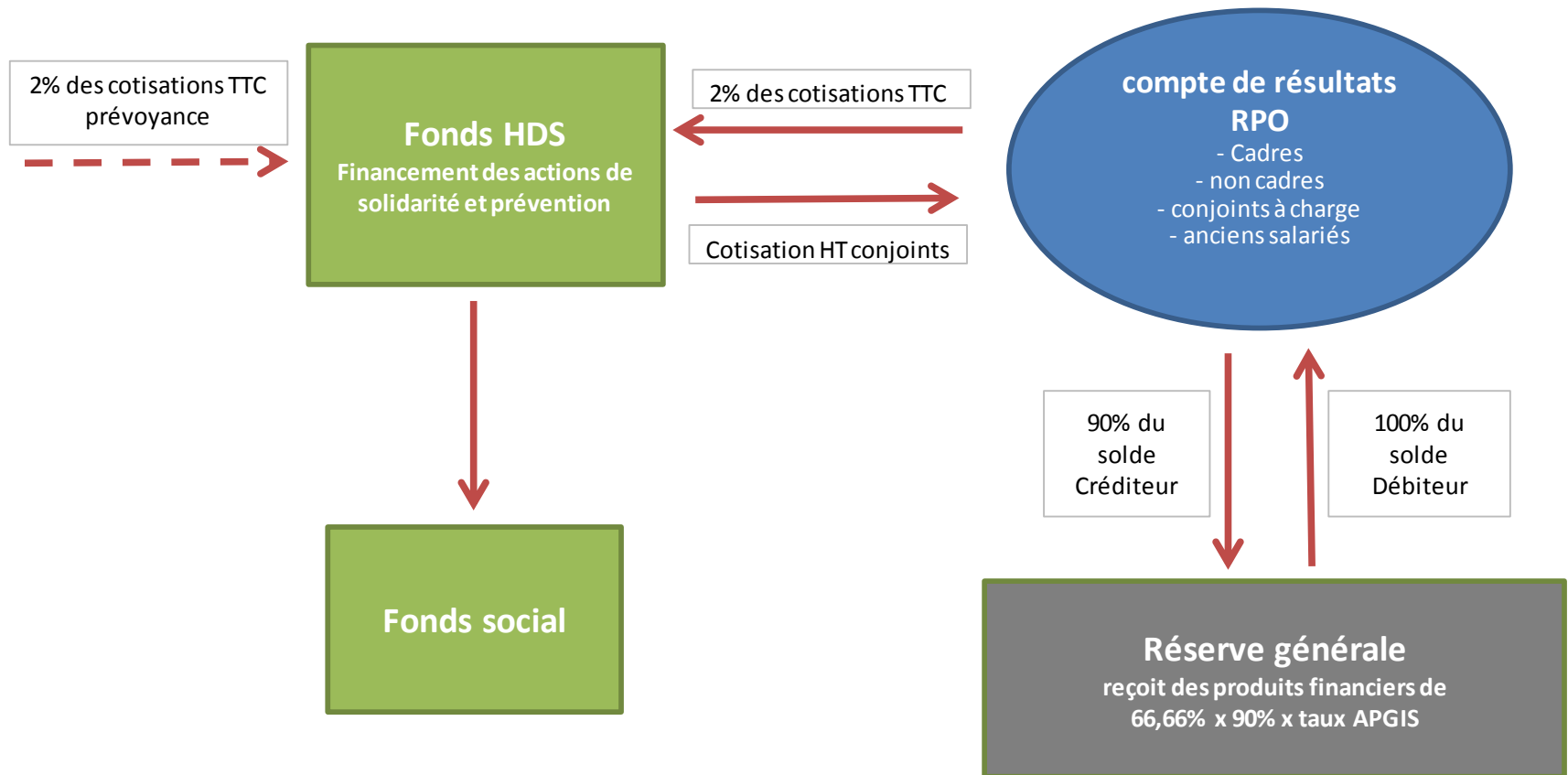
○ **Evolutions des garanties au 1^{er} janvier 2016**

- Limitation des remboursements des dépassements d'honoraires dans le cadre du contrat responsable
 - Impacte essentiellement les remboursements des honoraires chirurgicaux et dans une moindre mesure les actes techniques des médecins
- Amélioration du remboursement :
 - Des consultations de spécialistes
 - Des lunettes
 - De l'Inlay Onlay
 - De la Maternité, couverte comme l'Hospitalisation avec suppression du forfait Maternité

Compte Santé : Rappel du dispositif

○ Mécanismes du compte en 2018

- Le prélèvement HDS est calculé en % des cotisations TTC



Compte Santé : rappel du dispositif

○ **Caractéristiques du compte de résultat depuis 2016**

- Alimentation par les cotisations reçues et à recevoir ainsi que par les cotisations prélevées sur le fonds HDS des conjoints
- Prélèvement des prestations réglées et à régler et du Forfait Médecin Traitant
- Prélèvement des frais APGIS de 8% de 98% des cotisations HT reçues et à recevoir
 - Contre 8,80% en 2015
 - Ces frais sont calculés après dotation au fonds HDS de 2% des cotisations TTC
 - Pas de taxe prélevée sur la dotation au fonds HDS
 - Des taxes et frais seront calculés sur les cotisations prélevées sur fonds HDS pour les conjoints après utilisation du fonds HDS constitué au 31/12/2018 (662 k€)
- 90% du solde créditeur est affecté à la réserve générale
- 100% du solde débiteur est prélevé sur la réserve générale

○ **Produits financiers**

- Calculés sur 66,66% de la réserve générale au 1^{er} janvier sur la base de 90% du taux APGIS
- Des produits sont également calculés sur la moyenne du fonds HDS et du fonds social¹

¹ *a priori non prévus contractuellement*